

Diplôme Universitaire INGENIERIE TERRITORIALE

Présentation et organisation

Année universitaire 2019-2020

Objectifs

La mise en place de projets territoriaux nécessite une maîtrise globale de leur environnement tant géographique que juridique, économique, financier, naturel ou numérique. Elle nécessite également pour les collectivités de comprendre et connaître les attentes de leurs partenaires publics et/ou privés dans le montage de ces projets.

L'ingénierie territoriale se définit comme « l'ensemble des moyens humains, des méthodes et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions ». L'ingénierie territoriale signifie alors le souci d'assembler, de coordonner les différents niveaux d'action territoriale, de mutualiser les ressources comme les différents acteurs du territoire (publics comme privés).

Elle apparaît comme une discipline d'adaptation de et à l'environnement territorial d'aujourd'hui, et aux grandes mutations rencontrées par ce dernier. La mise en place de projets territoriaux nécessite alors de la part de ceux qui les conduisent une approche pluridisciplinaire et technique. Par la mise à disposition de compétences, le partage d'expériences, le DU Ingénierie Territoriale a pour objectif d'offrir les outils permettant de renforcer la capacité d'agir et d'innover de ceux qui s'intéressent aux projets territoriaux et de ceux qui souhaitent compléter leur formation universitaire.

Les objectifs de la formation sont :

- maîtriser les enjeux juridiques, économiques et financiers des projets territoriaux ;
- disposer des outils techniques ;
- anticiper les difficultés dans le montage et la mise en place des projets territoriaux.

Organisation des études

Les cours ont lieu environ 3 jours par mois, le vendredi à compter du mois de septembre 2019 au plus tôt, à Clermont-Ferrand (IADT, 53 boulevard François Mitterrand).

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Règles de délivrance du diplôme

Le DU est validé avec une moyenne de 10/20 minimum.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes, en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :

- Passable lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 ;
- Assez bien, lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieur à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
- Très bien lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 16/20.

La compensation est possible entre les unités d'enseignement.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est proposée aux étudiants dont la moyenne en première session est supérieure à 8/20 ou dont la défaillance en première session est justifiée. L'épreuve de seconde session est un oral transversal organisé sous la responsabilité du directeur du DU.

Possibilité de validation des compétences (délivrance d'une attestation de compétences) par unité d'enseignement sur présentation orale d'un rapport relatif aux enseignements de l'unité d'évaluation concernée.

Le redoublement est accordé par le Président de l'Université sur proposition du directeur du DU. Le tarif "seconde inscription" est accordé aux étudiants redoublants. Pour les stagiaires en formation continue, le coût horaire est rapporté au volume horaire suivi.

Public visé

- En formation initiale : Master 1 et 2 droit public ;
- En formation continue : Agents et élus des collectivités territoriales.

Conditions d'inscription

- Licence 3 droit / AES / Gestion ;
- Expérience en collectivités.

Si la personne n'est pas titulaire d'un diplôme en droit, entretien d'admission avec un membre de l'équipe pédagogique pour VAP : <https://droit.uca.fr/professionnels-partenariats/formation-tout-au-long-de-la-vie/validation-des-acquis/vap-validation-des-acquis-professionnels/>

Responsables pédagogiques

DEFIX Sébastien

Maitre de Conférences Associé à l'Ecole de Droit - UCA

Sebastien.DEFIX@uca.fr

ROUGE GUICHARD Sandra

Avocate Associée, RG Conseils, Clermont-Ferrand

Sandra.ROUGE@uca.fr

Scolarité des Diplômes Universitaires

du.droit@uca.fr

04 73 17 76 12

